



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations
Service Logement, Emploi,
Politique de la Ville ☎ : 05 63 21 18 50/54**

Mairie de Moissac

**Service Développement et
Politiques Contractuelles
☎ : 05 63 04 63 63**

La préfète de Tarn-et-Garonne

Le maire de Moissac

Le 28 novembre 2022

Contrat de ville de Moissac - Appel à projets 2023

Mesdames, Messieurs,

La loi n°2014-73 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers et leurs habitants.

Conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, elle vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Le contrat de ville de Moissac signé en 2015 et prorogé jusqu'en 2023 réaffirme cet engagement et propose un cadre global avec des orientations ambitieuses dans les domaines qui garantissent la cohésion sociale : emploi, accès aux droits, réussite éducative, santé, citoyenneté ou encore cadre de vie...

Dans ce cadre, l'appel à projets pour la programmation des actions spécifiques en 2023 est ouvert selon les modalités suivantes :

Les actions proposées devront répondre aux priorités définies par le contrat de ville et viser les résidents des quartiers prioritaires, particulièrement les publics les plus démunis face aux difficultés qu'ils rencontrent.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux actions contribuant à l'exercice de la citoyenneté, et au respect des valeurs de la République.

Les critères et les modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention sont détaillés dans les documents joints et peuvent être également consultés en ligne et téléchargés sur les sites internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne et de la ville de Moissac.

Date limite de dépôt des candidatures : le 13 janvier 2023

Nos services respectifs sont à votre disposition pour vous accompagner et vous renseigner pour d'éventuels éléments complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Comptant sur votre participation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

La préfète de Tarn-et-Garonne



Chantal MAUCHET

Le maire de Moissac



Romain LOPEZ

PJ :

- dossier de candidature
- cahier des charges
- dossier Cerfa 12156*05